

- Dans le cadre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Canada s'efforce de mettre au point des accords portant sur la torture et l'intolérance religieuse.
- Lors de la dernière session de la Commission, nous avons obtenu la création d'un groupe d'experts chargé d'enquêter sur les "disparitions" de personnes. Nous avons aussi réussi à faire adopter une résolution réclamant une évaluation de la corrélation entre exodes massifs de populations et violations des droits de l'homme, ainsi qu'une autre résolution affirmant le droit et le devoir des individus de promouvoir les droits de l'homme dans leur pays.
- Enfin, c'est un Canadien qui préside le groupe créé pour déterminer le rôle que doit jouer le Commonwealth dans le domaine des droits de l'homme.

Voilà pour les activités récentes. Qu'en est-il de l'avenir? Nous espérons obtenir que le droit international soit mis au service de l'homme -- des hommes, des femmes et des enfants -- partout dans le monde. Nous continuerons d'insister pour que les droits de l'homme occupent la place qui leur revient dans les relations internationales. Nous demeurerons réceptifs aux préoccupations du public canadien. Et nous tâcherons d'appliquer chez nous ce que nous réclamons ailleurs.

En 1772, un tribunal anglais décidait qu'un esclave devenait un homme libre dès le moment où il mettait le pied sur le territoire des îles britanniques. Cette approche radicale et plutôt simpliste n'était pas dénuée de grandeur. Peut-être le jour viendra-t-il où le simple fait de mettre le pied n'importe où sur cette planète, le simple fait de naître, confèrera à chaque être humain la pleine jouissance des droits de l'homme.